

Département du Morbihan – Canton de Guer – Commune nouvelle de La Gacilly

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Artémisia, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2022

Présents : 23 Absents : 6 Votants : 28 **Présents:** MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Christine RICHARD, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Fréderic GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Soazig GUERIN, Hélène MAGRE.

**Absents**: Jean-Yves DREAN (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Valérie LETOURNEL), Lionel SOULAINE, Pierrick HERCELIN (donne pouvoir à Joseph GUILLOUCHE), Karine BRANCHE (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Mallory CANCOUET (donne pouvoir à Hélène MAGRE)

Delphine BOULANGER a été élue secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2022

1. Finances – Subventions de fonctionnement versées aux associations scolaires au titre de l'année 2022

Rapporteur: Marie FLAGEUL

	Versé en 2021	Nombre d'élèves	Proposition 2022
École Privée St JUGON - APEL	3 108 €	149	3 157 €
A.P.E.L école Sainte-Thérèse de Glénac	1 155 €	60	1 271 €
RPI La Chapelle Gaceline - Quelneuc	945 €	40	848 €
Montant total écoles privées	5 208 €	249	5 276 €
Les amis de l'école publique Jean de la Fontaine	2 000 €		1 424 €
O.C.C.E. Scolaire école publique Jean de la Fontaine	992€		1 500 €
Montant total école publique	2 992 €	138	2 924 €
Montant total subventions pour associations écoles	8 200 €		8 200 €



# 2. Finances – Frais de fonctionnement de l'école Jean De La Fontaine – Refacturation aux communes

Rapporteur: Marie FLAGEUL

Le versement d'une participation pour les frais de fonctionnement des écoles par la commune de résidence à la commune d'accueil est obligatoire pour toutes les communes ne disposant pas de structure d'accueil sur son territoire.

Il convient donc de demander aux communes qui ont des enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés à l'école Jean de la Fontaine à La Gacilly, de financer ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves concernés.

Il est présenté, à partir de tableaux analytiques, les frais de fonctionnement de l'année 2021 pour l'école Jean De La Fontaine, le coût par élève en maternelle et en primaire ainsi que le montant des participations auprès des communes sollicitées.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

### 3. Finances – Actualisation du contrat d'association avec les écoles privées

Rapporteur: Marie FLAGEUL

Un contrat d'association a été passé entre l'Etat et les écoles privées de Saint-Jugon, Françoise d'Amboise et Sainte-Thérèse. Il convient de déterminer la participation que la commune doit verser aux OGEC au titre de l'année 2021-2022.

Lors du conseil municipal, il est évoqué les critères d'évaluation concernées par ce contrat, un tableau de synthèse de ces calculs et le montant de la participation communale.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

# 4. Bâtiment – Attribution du marché public pour la construction d'un bâtiment communal Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Il s'agit d'un marché public de travaux portant sur la construction d'un bâtiment industriel communal situé sur la Zone d'Activités des Boussards, à La Gacilly.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché a été mis en ligne le 21 mars 2022.



C'est un marché public alloti. Les prestations sont réparties en 12 lots, comme exposé ci-après :

Lot(s)	Désignation
01	VRD - AMENAGEMENT EXTERIEURS - ESPACES VERTS
02	GROS-OEUVRE
03	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE
04	CHARPENTE BOIS- OSSATURE BOIS - BARDAGES BOIS
05	TOITURE ET BARDAGE METALLIQUE
06	ETANCHEITE
07	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES
08	MENUISERIES INTERIEURES
09	CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS
10	PEINTURE - NETTOYAGE
11	VMC-PLOMBERIE-SANITAIRES
12	ELECTRICITE CFO-CFA - CHAUFFAGE

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la façon suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
2-Prix des prestations	40.0

La date limite de dépôts des offres était fixée au vendredi 29 avril 2022, à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le mercredi 18 mai. En se basant sur le rapport d'analyse des offres présenté par le Maitre d'œuvre, les membres de la CAO ont décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 « VRD AMENAGEMENT EXTERIEURS ESPACES VERTS » à l'entreprise LEMEE LTP, de SAINT-DOLAY, pour un montant de 129 510,91 € HT.
- Lot 2 « GROS ŒUVRE » à l'entreprise LE CHENE CONSTRUCTIONS, de LA GACILLY, pour un montant de 103 887,99 € HT.
- Lot 3 « CHARPENTE METALLIQUE SERRURERIE » à l'entreprise MARTIN CONSTRUCTIONS, de MARTIGNE FERCHAUD, pour un montant de 122 202,14 € HT.
- Lot 4 « CHARPENTE BOIS OSSATURE BOIS BARDAGES BOIS » à la SAS LA MAISON DUBOIS, de SIXT-SUR-AFF, pour un montant de 62 311,41 € HT.
- Lot 6 « ETANCHEITE » à la SARL CHATEL, de LA GACILLY, pour un montant de 68 319,26 € HT.
- Lot 7 « MENUISERIES EXTERIEURES FERMETURES » à la SARL DANILO, de LA GACILLY, pour un montant de 69 808,27 € HT
- Lot 8 « MENUISERIES INTERIEURES » à la SCOP MENUISERIE THETIOT, de LA-CHAPELLE-CARO, pour un montant de 22 144,50 € HT.
- Lot 9 « CLOISONS-SECHES-ISOLATION-PLAFONDS SUSPENDUS » à la SAS LE COQ, de CESSON-SEVIGNE, pour un montant de 33 267,37 € HT.



- Lot 10 « PEINTURE-NETTOYAGE » à l'entreprise LETOURNEL PEINTURES, de LA GACILLY, pour un montant de 12 956,50 € HT.
- Lot 11 « VMC- PLOMBERIE SANITAIRES » à la SAS ROQUET, de REDON, pour un montant de 37 050,11 € HT.
- Lot 12 « ELECTRICITE CFO-CFA CHAUFFAGE » à l'entreprise GERGAUD INDUSTRIES, de REDON, pour un montant de 67 061,09 € HT.

Les membres de la CAO proposent de déclarer infructueux le lot 5 « TOITURE ET BARDAGE METALLIQUE » pour carence d'offres de la part d'entreprises, et de le relancer.

Le dépôt des offres est prévu au lundi 13 juin à 12h00. Le cahier des charges de ce lot sera modifié. Pour rappel, il est estimé à 125 000 € HT.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

#### 5. Travaux - Réaménagement du Complexe Sportif

Rapporteur: Nicolas PIROT

Il s'agit d'un marché public de travaux portant sur le réaménagement du complexe sportif de la Croix des Archers, à La Gacilly.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire, non alloti.

Pour rappel, le projet retenu comprend :

- La modification de sens de la circulation
- La création d'une sortie donnant sur la rue du Stade
- Le réaménagement d'un terrain en places de parkings
- La mise en place d'un parking pour les vélos
- L'installation de divers points d'éclairage public relativement au réaménagement du secteur
- La mise en place d'une barrière d'accès sécurisée
- La création d'un cheminement doux entre le futur parking et le complexe sportif





Le marché a été mis en ligne le jeudi 21 avril 2022.

Le dépôt des offres s'effectuait jusqu'au vendredi 13 mai 2022, à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont pondérés de la façon suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0

La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le mercredi 18 mai. En se basant sur le rapport d'analyse des offres et sur le compte-rendu de la phase de négociation, les membres de la CAO ont retenu l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant de 89 928, 87 € HT.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

#### 6. Voirie – Balayage et désherbage mécanique des voiries

Rapporteur: Nicolas PIROT

Il s'agit d'un marché public de fournitures courantes et de services portant sur une mission de balayage et de désherbage mécanique des voiries et des espaces publics.

Sur l'année 2021, ces prestations ont représenté un coût T.T.C. de 45 932 €.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

C'est un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Celles-ci se décomposent comme suit :

« Il s'agit du balayage des chaussées, trottoirs et stationnement, du nettoiement des caniveaux et places publiques suivant 2 types de prestations distinctes :

- Balayage mécanisé par balayeuse aspiratrice de voirie.
- Balayage et désherbage mécanisé par balayeuse adaptée (ex : 3ème bras ou autre dispositif). »

Les entreprises doivent répondre à la mission de base, à savoir :

• Balayeuse aspiratrice de voirie.

Coût horaire pour passage hebdomadaire : le vendredi matin à partir de 7h00 pour une durée de

2h00 (Glénac et La Chapelle Gaceline) à 3h00 (La Gacilly), soit 196 h/an.

Balayeuse adaptée au désherbage.
 Coût horaire pour 8 semaines pour La Gacilly, 2 Jours pour Glénac et 2 Jours pour La Chapelle Gaceline à définir avec les Services Techniques Municipaux, soit 308 h/an.

Elles doivent également répondre à la prestation supplémentaire éventuelle suivante : « coût horaire pour passage supplémentaire en cas de besoin (automne, festivités etc...) sur une amplitude horaire pouvant varier de 4h00 à 7h00. »

Le marché a été mis en ligne le mercredi 13 avril 2022. Le dépôt des offres s'effectuait jusqu'au vendredi 13 mai 2022, à 12h00.



Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	50.0
1.1 - Méthodologie proposée par le candidat dans sa note.	10.0
1.2 - Références en termes de prestations similaires.	20.0
1.3 - Moyens humains, qualités et moyens matériels mis à disposition	20.0
2 - Prix des prestations	50.0

La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le mercredi 18 mai.

En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO ont retenu l'entreprise THEAUD pour un montant de 52 934 € HT correspondant à la prestation de base.

Pour les prestations supplémentaires éventuelles, l'entreprise propose les coûts horaires suivants :

### pour les prestations supplémentaires éventuelles

Cod	Libelle	Description	Montant HT	Montant
MPS 0122 PSE 01	Balayeuse aspiratrice d voirie	Coût horaire pour passage supplémentaire en cas de besoin (automne, festivités etc.) sur une amplitude horaire pouvant varier de 4h à 7h.	98.00	107.80
MSP 0122 PSE 02	Balayeuse adaptée a désherbage	Coût horaire pour passage supplémentaire en cas de besoin (automne, festivités etc) sur une amplitude horaire pouvant varier de 4h00 à 7h00.	109.50	. 120.45

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

# 7. Marché Public – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public portant sur les Illuminations de fin d'année 2022

Rapporteur: Philippe NOGET

En 2020 et 2021, la commune avait sollicité l'entreprise Spectaculaires en vue de proposer pour les fêtes de fin d'année un « Parcours Lumière » destiné à l'animation féérique du centre de La Gacilly.

Ces parcours scénographiques se dénommaient en 2020 « La Gacilly, le village de Lumière » et en 2021, les « Lumières Boréales ».



La commune avait également poursuivi l'achat et/ou la location de projecteurs d'ambiance et de guirlandes en vue de réaliser un parcours d'illuminations entre la Place de la Ferronnerie jusqu'à la Médiathèque et la rue Saint-Vincent.

Au cours du premier trimestre 2022, un questionnaire a été adressé aux commerçants et artisans et 60 réponses ont été analysées. Il en ressort que 95 % d'entre eux souhaitent que la commune poursuive ces festivités en 2022.

Il est rappelé que le budget annuel sur ces deux derniers exercices budgétaires est d'un montant de 100 000 € réparti entre l'achat de la prestation auprès de Spectaculaires, les installations de décors, la location de nacelles, le dispositif de sécurité ainsi que l'achat de scénettes pour Glénac et La Chapelle-Gaceline.

Dans le sondage évoqué ci-dessus, ils sont 40 % à penser que l'édition 2021, sur le plan artistique, était moins bien que l'année précédente. Pour cette nouvelle édition, il est donc à envisager, au regard d'un cahier des charges élaboré à partir des expériences précédentes, de consulter des entreprises de prestations de services qui présenteront différents scénarios artistiques et féeriques.

Afin de préparer l'édition 2022 des illuminations de Noël, il est proposé d'approuver le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de fournitures et services.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

8. Marché public – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services relatif aux contrats d'assurances.

Rapporteur: Fabrice GENOUEL

Les contrats d'assurances de prévoyance du personnel, de protection juridique, de la flotte automobile, des bâtiments communaux et responsabilité civile arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Il est rappelé que le renouvellement des contrats d'assurances s'effectue tous les 3 ans. La commune dispose d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, la société ARIMA GRAND OUEST, qui apporte des informations pour la préparation de cette consultation et conseille la commune à toute interrogation sur nos actuels contrats d'assurances. Le coût de cette assistance est de 2 000 € sur une période de trois années.

Le montant total des primes d'assurances payées par la collectivité s'élève par an à 80 046 € T.T.C. par an.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de valider le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Ce marché sera alloti, de la manière suivante :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires



9. Marché public – Lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux concernant la tranche 2 du lotissement communal du Héron à Glénac

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

La réalisation des travaux de la tranche 2 du lotissement communal du Héron nécessite la passation d'un marché public de travaux. Pour rappel, 15 lots sont prévus, dont 1 qui reste à charge de la commune dans le but de créer des logements sociaux.

#### Présentation du plan du Lotissement Le Héron (Tranche 1 et Tranche 2)



Ce marché fera l'objet d'une procédure de passation formalisée.

Il s'agit d'un marché public alloti, comme suit :

- Lot 1: terrassements et voirie et espaces verts.
- Lot 2 : réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Les critères de jugement des offres sont répartis de la manière suivante :

- 1 Prix des prestations noté sur 40 points.
- 2 Valeur technique notée sur 60 points.

La note attribuée à chaque candidat tiendra compte des éléments suivants :

- Moyens matériels et moyens humains affectés au chantier, désignation des sous-traitants, références similaires: 15 points
- Méthodologie des travaux et organisation du chantier : 15 points
- Description des matériaux et fournitures, qualité et conformité : 10 points
- Intégration des contraintes environnementales : mesures pour réduire les nuisances, recyclage et valorisation des déchets, sécurité et hygiène sur le chantier, etc... : 10 points
- Proposition d'un planning détaillé, délai et cohérence avec la conduite du chantier : 10 points

Le montant estimatif du marché public de travaux oscille entre 225 000 € HT et 250.000 € HT.

Le rétroplanning de l'opération est le suivant :



																	2	022	2														
DÉSIGNATION			N	۱AI						JU	IN		JUILLET					Т		AC	UT		SEPTEMBRE						OCTOBRE				
DESIGNATION	18	15	7	20	21	1	22	23	:	24	25	26	2	27	28	29	30	3	1	32	33	34	35	3	6	37	38	39	40	41	4	12 43	
ETUDE APD																			1														
ETUDE DE PRO	Π	П	Τ	П	П	Τ	Π	П	Τ	П	Τ	П	Τ	П		П	П	П	1	П	Т	П	П	П	П	П	Τ	Τ	П	П	Τ	П	
REUNION DES CONCESSIONNAIRES	П	П	T	П	П	Τ	П	П	I	П	T	П	Т	П	Т	П	П		1	Ĺ	1	П	П	П	П	П	Т	Т	П	П	Т	П	
REPRISE DU PRO	П	П	T	П	П	Τ	П	П	Τ	П	T	П	Т	П	Т	П	П		1		1	П	П	П	П	П	Т	Т	П	П	Т	П	
VALIDATION DU PRO	П	П	T	П	П	Τ	П	П	Τ	П		П	Т	П	Т	П	П		1		1	П	П	П	П	П	Т	Т	П	П	Т	П	
REMISE DU DCE	П	П	Ť	П	П	T	П	П	T	П	Т				T	П	П	П	ĺ	Ĺ	Ĺ	П	П	П	П	П	Т	T	П	П	Т	П	
PUBLICATION DES OFFRES	П	П	Ť	П	П	T	П	П	T	П	T	П	Π		T	П	П	П	ĺ	Ĺ	Ĺ	П	П	П	П	П	Т	T	П	П	Т	П	
CONSULTATION DES ENTREPRISES	П	П	Ť	П	П	T	П	П	T	П	T	П	Т					П	ĺ	Ĺ	Ĺ	П	П	П	П	П	Т	T	П	П	Т	П	
OUVERTURE DES PLIS	П	П	Ť	П	П	T	П	П	T	П	T	П	Т	П	Τ	Π			ĺ	Ĺ	Ĺ	П	П	П	П	П	Т	T	П	П	Т	П	
ANALYSE DES OFFRES	Т	П	Ť	Ħ	П	T		П	Ť	П	T		Т	П	Ť	П	П	Ti	ĺ	Ĺ	Ĺ	П	П	П	П	П	Т	T	П	П	Т	П	
CONSEIL MUNICIPAL / CAO	Т	Π	Ť	П	Π	Ť	П	П	Ť	П	Ť	П	Τ	П	Ť	П	П	T	İ	Ĺ	Ĺ	П	П	П	П	П	Ť	Ť	П	П	Ť	П	
INFORMATION AUX CANDIDATS NON-RETENUS	Т	П		П	П	T	П	П	T	П		П	Τ	П		П			Ì		ĺ	П	П	П			Τ	T	П	П	Γ	П	
NOTIFICATION DES MARCHES		П	Î	Ī		Î	П	П	Î	Π			Γ	П		П	П	Î	Î	Î	Î		П	П					П		T		
PREPARATION DE CHANTIER		П	Î	П		Î	П	П	Î	Π			Γ	П			П	Î	Î	Î	Î		П	П					П		T		
TERRASSEMENTS / RESEAUX	П	Π	Ť	П	Π	Ť	П	П	Ť	TÌ	Ť	П	Т	П	Ì	П	П	T)	ĺ	ĺ	ĺ	П	П	П	Ħ								

**VOTE: A L'UNANIMITE** 

10. Cantine-Avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes « De IL'Oust à Brocéliande » liée à la compétence « Cantine »

Rapporteur: Fabrice GENOUEL

Lors du conseil municipal en date du 16 mars dernier, vous aviez émis un avis favorable au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) lié aux modalités de dé-transfert de la cantine scolaire de La Gacilly.

Le Conseil Communautaire d'OBC de ce 7 avril a délibéré sur la modification des statuts afin de se mettre en conformité avec les décisions prises par la C.L.E.C.T. et donc de décider que la compétence « Cantine » est transférée à la commune de La Gacilly à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Il est précisé que les 26 communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 7 Juillet prochain.

Après cette date, un arrêté préfectoral approuvera la modification des statuts de la Communauté de Communes avec mention pour la restitution de cette compétence à la commune.

Je vous précise que, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire fixée au jeudi 1<sup>er</sup> Septembre, la commune œuvre, avec les services d'OBC, aux modalités de transfert du personnel et avec l'association de gestion du restaurant scolaire, aux préparatifs pour la future année scolaire. Lors du prochain conseil municipal, nous serons amenés à vous présenter le budget annexe « Cantine » de l'année 2022.

Le conseil municipal est amené à émettre son avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.



## 11. Finances – Proposition de signature pour la convention de « Projet Urbain Partenarial » avec LIDL

Rapporteur: Fabrice GENOUEL

Lors du dernier conseil municipal, nous avions présenté le projet d'évolution de l'enseigne LIDL sur la zone d'activité des Landelles.

Nous avons dernièrement revu leurs représentants au sujet de leur décision de contribuer financièrement à l'amélioration du cheminement piétonnier existant entre la localisation de leur enseigne et le centre-ville.

Dans le cadre du marché public pour la création des liaisons douces sur notre territoire, c'est l'entreprise CHARIER qui a été retenue et les premiers travaux à engager en priorité concernent la création de la liaison entre La Chapelle-Gaceline et La Gacilly.

Suite à cet appel d'offres, nous avons chiffré le montant des travaux à réaliser entre la rue de la Châtaigneraie et l'Allée de la Mare Brisset qui s'élève à 22 537,50 € H.T.

Défini par les articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'Urbanisme, le Projet Urbain Partenarial (PUP) est un mode de financement contractuel permettant aux collectivités locales de faire participer des aménageurs et constructeurs privés à la réalisation d'équipements publics.

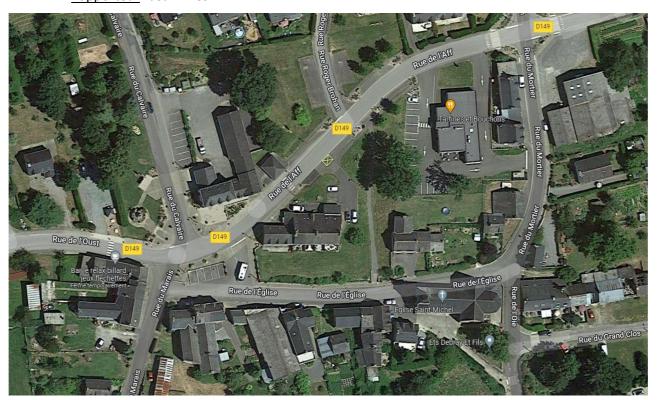
La proposition telle que chiffrée ci-dessus a reçu un avis favorable de la part de LIDL compte-tenu de l'objectif de cette enseigne commerciale de disposer d'un équipement de mobilité douce permettant d'accéder de manière apaisée à leur supermarché.

Il est demandé d'émettre votre avis sur ce projet de convention.

#### **VOTE: 25 Voix Pour et 3 Absentions**

#### 12. Affaires foncières - Vente d'un terrain communal situé Place de la Mairie à Glénac

Rapporteur: Jean-Yves DREAN







Encadré orange : parcelle concernée.

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée 064 ZI 192, située à La Chataigneraie, à Glénac. Celleci dispose d'une superficie de 16 m². Elle appartient à Mme GERAUD Anna.

Cette parcelle peut déjà être considérée comme communale puisque des jardinières sont posées à cet endroit.

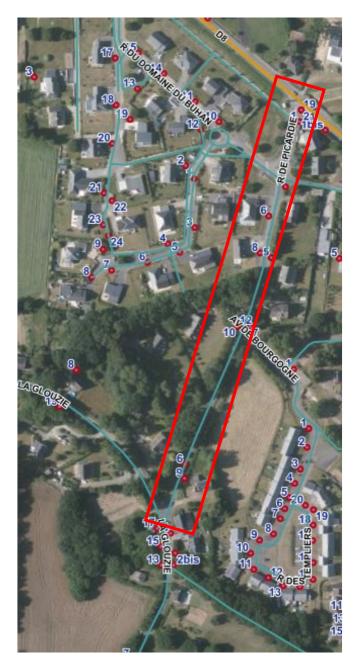
Il est proposé de se prononcer sur l'achat de ladite parcelle, pour un montant total de 250 € HT.

**VOTE: 27 Voix pour et 1 Voix Contre** 

13. Urbanisme – Changement de numérotation de la rue de Picardie à La Gacilly.

Rapporteur : Jean-Yves Dréan



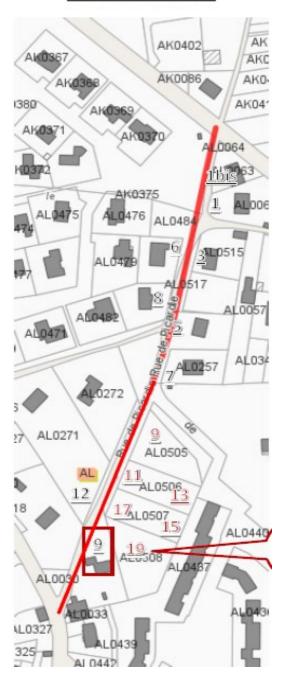


Des constructions de maisons sont prévues sur les parcelles 061 AL 0505, 061 AL 0506 et 061 AL 0507 appartenant à Mme GILLES Angélique.

Afin d'assurer une continuité dans la numérotation de la rue de Picardie, et en anticipant les futures constructions situées sur les parcelles 061 AL 0506 et 061 AL 0507, il vous est proposé de remplacer le n°9 actuel par le n°19, afin que la rue soit numérotée comme suit :



### RUE de PICARDIE



#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

14. Transport – Avis sur l'état d'avancement du dossier « Mobilité » proposé par la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande »

Rapporteur: Pierrick LELIEVRE

La Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande » dispose, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, de la compétence « Mobilité » en vue de développer les transports collectifs sur le territoire et répondre à l'attente des habitants qui souhaitent une alternative à la voiture tant pour leurs déplacements personnels que pour ceux relatifs au domicile-travail.

Actuellement, 3 lignes BREIZHGO desservent le territoire d'OBC :

- Rennes – Guer – Pontivy



- Ploërmel Vannes par Malestroit
- Redon La Gacilly Carentoir

Dans le cadre du déploiement de cet actuel plan de mobilité et pour compléter l'offre, O.B.C. a sollicité les services du Conseil Régional, collectivité compétente en matière de transport, pour la création d'une nouvelle ligne BreizhGo: Plélan-Le-Grand – Guer – Carentoir – La Gacilly et Redon.

Cette nouvelle possibilité de transport collectif à la demande est programmée à compter du 1<sup>er</sup> Septembre prochain. Jusqu'au 31 Décembre 2022, la Région et les deux intercommunalités (De l'Oust à Brocéliande et Redon Agglomération) participent au coût total évalué à un montant de 1,2 million d'€.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entreprises de plus de 11 salariés seront sollicitées par le versement d'une taxe « Mobilité » évaluée à **0,055% maximum de la masse salariale.** 

Je vous propose d'émettre un accord de principe pour la création de cette nouvelle ligne de transport collectif.

La commune sera amenée à délibérer lors d'un prochain conseil municipal et à statuer sur un montant de participation communale calculée à partir de la longueur du linéaire entre l'entrée et la sortie de la commune.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

#### 15. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal

#### 16. Questions diverses:

#### A. Présentation des travaux d'aménagement et d'embellissement de la Salle Giboire

Messieurs LELIEVRE ET NOGET présentent le projet de travaux d'aménagement et d'embellissement de la salle Giboire réalisé par l'architecte Hervé GOUBIN.

Divers plans font état de plusieurs configurations de cette salle pour, en priorité, recevoir les cérémonies de mariage et aussi être utilisé pour des réunions de petit format.

Il est proposé également la création d'un patio, contigu à la salle du conseil municipal, avec l'aménagement d'une terrasse d'environ 25 m2.

Après la finalisation des études de ce projet par l'architecte, il est prévu de lancer l'appel d'offres dans les semaines à venir.

#### **VOTE: A L'UNANIMITE**

#### B. Décision d'octroi d'une subvention en faveur du Comité de Jumelage La Gacilly-Gowerton

Monsieur CASTEL rappelle l'existence, depuis 2000, du Comité de jumelage entre La Gacilly et Gowerton, commune située au Pays de Galles.

Il est précisé que, sur les années 2020 et 2021, ce comité n'a pas été en activité.

Pour l'année 2022, il est prévu en juillet la venue d'une délégation galloise composée d'élus et d'habitants sur une semaine.

En vue de pouvoir proposer différentes animations et visites en faveur de cette délégation, le Comité de jumelage sollicite l'octroi d'une subvention de 500 €.

